

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 30 août 2021** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absente :

Madame Dominique Blanchette, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2021
2. **CORRESPONDANCE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**
 - 4.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2021
 - 4.2 Nomination d'un maire-suppléant pour les trois prochains mois
5. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 5.1 Autorisation de signature de la convention d'aide financière acceptée dans le cadre du volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale (projet Avenue Pie-X)
 - 5.2 Autorisation de paiement dans le cadre du projet de rechargement de la route du 6e au 7e rang
 - 5.3 Décision dans le cadre du projet d'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse
6. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de juillet 2021
7. **AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-08-884

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles des membres du conseil » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-885

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 5 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-886

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 9 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 juillet 2021. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question sur les sujets à l'ordre du jour.

2021-08-887

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2021 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 14 pages et totalisant un montant de **456 498,39 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2021 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **456 498,39 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 juillet 2021 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-888

NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE la conseillère Johanne Therrien soit nommée mairesse suppléante pour les trois prochains mois.

QUE le conseiller Réjean Arsenault demeure le remplaçant du maire aux rencontres et séances de la MRC d'Arthabaska, et ce, en tout temps et peu importe le membre du conseil nommé à titre de maire-suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-889

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ACCEPTÉE DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PROJET AVENUE PIE-X)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale ;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière relative au dossier d'aide financière QYF24247 a été reçue le 6 août dernier ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, ou l'urbaniste en son absence, à signer la convention d'aide financière relative au dossier QYF24247.

QUE le conseil autorise qu'un processus d'appel d'offres public soit lancé au début de l'année 2022 afin que les travaux visés par la demande d'aide financière soient réalisés au printemps 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-890

AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RECHARGEMENT DE LA ROUTE DU 6E AU 7E RANG

CONSIDÉRANT les travaux de rechargement réalisés en août 2021 par l'entreprise J. Noël Francoeur inc. dans la route du 6e au 7e rang ;

CONSIDÉRANT QUE les bons de pesée des matériaux granulaires ont été vérifiés et que les quantités correspondent aux quantités facturées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se déclare satisfaite des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise le paiement de **138 761,92 \$**, taxes en sus, à l'entreprise J. Noël Francoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-891

DÉCISION DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres # SCA-2021-02 relatif à l'acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire finalement ne pas acquérir de chargeuse-rétrocaveuse en 2021 et reporte le projet en 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil n'octroie aucun contrat dans le cadre de l'appel d'offres # SCA-2021-02.

QUE le conseil confirme que le règlement 081-2021 décrétant une dépense de 200 000 \$ et un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse demeure en vigueur afin de réaliser le projet en 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-892

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JUILLET 2021

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve le dépôt des 16 permis émis par l'urbaniste en juillet 2021 pour un montant total de valeur des travaux de 688 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun point concernant les affaires nouvelles des membres du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-08-893

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.